

Image not found or type unknown



Blocage de compte suite à avis à tiers détenteur

Par **MICHOUN**, le **07/10/2008 à 17:46**

Mon mari doit une petite somme à la TVA une entreprise qui lui est personnellementLes impôts ont émis un avis à tiers détenteur et comme le compte de mon mari est clos (l'entreprise n'existant plus) la banque a bloqué notre compte joint. Est ce normal ?

Par **HUDEJU**, le **20/11/2008 à 17:17**

Biensur qu'elle a en a le droit car je présume que votre mari était en nom propre et faut pas jouer avec les impôts si la dette a moins de 5 ans .

Par **superve**, le **20/11/2008 à 19:41**

BonsoirrrrrnQuelle réponse constructive HUDEJU !!!!!rrrrrrnMichoun, vous pouvez faire débloquent, auprès de la banque, les sommes qui vous appartiennent, sur ce compte. Pour cela, vous devrez justifier de leur provenance (salaire, CAF, Assedic etc)rrrrnDe plus, votre conjoint peut demander la mise à disposition d'une somme à caractère alimentaire équivalente au RMI (en plus), pour cela, demander le formulaire spécial à votre banquier.rrrrrnNe tardez pas !!!! (15 jours à compter de la saisie).rrrrnBonne soirée.

Par **carigno**, le **20/11/2008** à **22:39**

bonsoirnsi la dette a + de 5 ans, que se passe t'il?

Par **Tisuisse**, le **20/11/2008** à **23:26**

Est-ce normal d'ouvrir un second topic sur le même sujet ? N'aurait-il pas été préférable de continuer cette discussion sur le 1er topic en cochant la case "répondre" ?